



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité que :

Lors d'une séance tenue le 12 mars 2020, le conseil a adopté le règlement numéro Z2019-2 modifiant le règlement de zonage numéro Z2019.

L'objet de ce règlement est de modifier le plan de zonage en modifiant la limite de la zone V2-3 à même une partie de la zone V3-2;

Le règlement numéro Z2019-2 soumis le 9 mars 2020 aux personnes et organismes concernés, a reçu les approbations requises.

Ce règlement, soumis à la MRC des Jardins-de-Napierville pour conformité au schéma d'aménagement, a reçu le certificat requis en date du 8 avril 2020.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité, situé au 260 rue de l'Église, Napierville, durant les heures normales de bureau ou sur le site de la municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous l'onglet règlement.

Ce règlement est entré en vigueur 1^{er} mai 2020.

Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

Donné à Napierville, ce premier jour du mois de mai de l'an deux mille vingt.

Julie Archambault
Directrice Générale &
Secrétaire-trésorière